



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion
14, allée des Saphirs
97487 SAINT-DENIS cedex
Tél. 02 62 20 01 40

MARCHÉ 2022-CRCSUR-EXTER974-1

« ÉVALUATION FINALE DES CONTRATS DE VILLE DE LA REGION RÉUNION »

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Pouvoir adjudicateur :

Centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion
14, allée des Saphirs
97487 SAINT-DENIS cedex
Tél. 02 62 20 01 40

Numéro de consultation : MARCHÉ 2022-CRCSUR-EXTER974-1

Procédure de passation : procédure adaptée < 90 k EUR HT

L'endroit de consultation du marché : www.crctsur.re

article 1	OBJET DU MARCHÉ	p.3
article 2	FORME DU MARCHÉ – DOMAINE DE COMPÉTENCES	p.3
article 3	GROUPEMENT D’ENTREPRISES – REFUS DES VARIANTES	p.3
article 4	MISE EN CONCURRENCE– CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	p.4
article 5	CONTENU ET PRÉSENTATION DES DOSSIERS	p.4
article 6	CONDITIONS D’ENVOI DES DOSSIERS	p.4
article 7	DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	p.6
article 8	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES	p.7
article 9	CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES	p.7
article 10	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	p.9
article 11	PROCÉDURES DE RECOURS	p.9

Article 1. OBJET DU MARCHÉ : PRESTATION DE SERVICE

Le présent marché a pour objet l'évaluation finale des contrats de ville de La Réunion :

La nature des prestations correspond aux domaines de compétences d'évaluation de politiques publiques dans le domaine du développement social et urbain. (CPV 80500000)

Article 2. FORME DU MARCHÉ – DOMAINE DE COMPÉTENCES

Le présent marché est un marché de prestation de services à lot unique passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 et R2123-1 de la commande publique.

Il se compose d'un lot unique.

Le marché n'est pas alloti. En effet, les prestations exigées dans le cadre du présent marché ne sauraient être décomposées afin de garder une homogénéité et une continuité dans leur mise en œuvre. La durée du marché est fixée à 3 mois et 15 jours qui court à compter de sa notification.

Le lieu du marché : l'île de la Réunion

Article 3. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Protection des données à caractère personnel des candidats à la présente procédure

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du présent marché public sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Stéphanie Turby

Stephanie.turby@crctur.re

Base juridique du traitement : c) et e) de l'article 6.1 du RGPD

Finalité du ou des traitements : suivi de la présente procédure de passation, attribution du marché public et obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics.

Destinataires ou catégorie de destinataires : les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Article 4. GROUPEMENT D'ENTREPRISES – REFUS DES VARIANTES

Les entreprises peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le titulaire doit être mandataire solidaire du groupement conjoint.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

Article 5. MISE EN CONCURRENCE – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'avis de mise en concurrence est publié sur le site du Centre de Ressources Cohésion Sociale et Urbaine de La Réunion (CR-CSUR) : www.crctsur.re

Présent règlement de consultation

Le cadre de réponse financier

Le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement

Les demandes de renseignements complémentaires et questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme : crctsur974@gmail.com

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile (**au plus tard 8 jours avant la date de réception des offres**) sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres

Article 6. CONTENU ET PRÉSENTATION DES DOSSIERS

Motifs d'exclusion :

Conformément aux dispositions du code de la commande publique relative aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de l'acheteur, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Condition de la participation

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

L'acheteur n'impose pas aux candidats de niveaux minimums de capacité.

Présentation de la candidature

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature : sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2 (accessibles par le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Le pli devra contenir les pièces suivantes :

A - Dossier de candidature, permettent d'en vérifier la recevabilité

Le dossier de consultation doit contenir :

- Une lettre de candidature ou formulaire DCI
- Une déclaration du candidat dûment renseignée et signée ou formulaire DC2
- Une présentation permettant de juger des capacités professionnelles, techniques :
Celui-ci joindra tout document prouvant ses compétences sur l'objet du marché en moyens techniques, humains, matériels, ainsi qu'en expérience et références détaillées (année, organisme commanditaire, montant, objet).

Nota : si le candidat ne dispose pas des références demandées, il pourra présenter tout moyen de preuve équivalent permettant de justifier d'un niveau de compétences professionnelles suffisant pour exécuter le marché.

B - Dossier d'offre

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- le CCP valant Acte d'Engagement, dûment complété
- Le Cadre de Réponse Financier (CDPGF/BPU),
-
- le mémoire technique du candidat devant comporter à minima les informations suivantes :
 - √ CV du prestataire
 - √ Exemples de travaux d'évaluation de politiques publiques.
 - √ L'offre du prestataire.

Les pièces à remettre obligatoirement sont les suivantes, leur absence entrainera l'irrégularité de l'offre :

- Le Cadre de Réponse Financier
- un Mémoire Technique

Le présent règlement, le cahier des charges et ses annexes sont téléchargeables depuis le site du CR-CSUR

Les imprimés CERFA le sont depuis le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Examen des candidatures

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, l'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

Les documents justificatifs concernant l'aptitude et les capacités ainsi que les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché public;

L'acheteur n'a pas fixé de minimums de capacité comme condition de participation ;

Vérification des conditions de participation : liste des documents justificatifs :

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs lorsque l'acheteur peut les obtenir :

- directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ;

- d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.
Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique les moyens de preuves concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles ces moyens de preuve ont déjà été transmis. En cas d'impossibilité de se procurer les documents justificatifs directement auprès des administrations ou organismes, l'acheteur en demande communication au candidat.

Les documents justificatifs concernant les aptitudes et capacités sont :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration appropriée de banque(s) ou, le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

C - Documents complémentaires à fournir par le candidat retenu pour la signature du marché

- Pour les sociétés commerciales, un extrait K bis d'inscription au registre du commerce.
Pour les associations, une copie de la publication au JO de leur création,
Pour les autres personnes morales, tout autre document prouvant leur existence légale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Le relevé d'identité bancaire ou postal au nom légal du candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier l'offre, notamment sur le prix et sur les modalités d'exécution des prestations. Le pouvoir adjudicateur peut aussi attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Article 7. CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers seront présentés par email portant les mentions :

MARCHÉ 2022-CRCSUR-EXTER974-1

« ÉVALUATION FINALE DES CONTRATS DE VILLE DE LA REGION RÉUNION »

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Cette offre sera envoyée à l'adresse suivante :

crcsur974@gmail.com

Article 8. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

20 mai 2022 à minuit

Article 9. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité de l'offre est de 3 mois à compter de la date limite de réception ci dessus.

Article 10. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Critères d'analyse des offres

Les offres sont analysées en application des articles R. 2152-1, R. 2152-2; R.2152-3; R.2152-4 et R. 2152-5 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères pondérés suivants :

Critère 1	Valeur Technique	65 %
Critère 2	Valeur Financière	35 %

La pondération des notes obtenues (selon les coefficients précisés ci-dessus) pour chaque critère sera ensuite effectuée. Le classement des offres sera effectué en fonction de la somme de ces notes pondérées par ordre décroissant.

Méthode de notation des offres :

Seront évalués pour sélectionner l'offre des candidats les items suivants :

INDICATEURS DE PONDÉRATION	NOTES SUR 20	TOTAL POINT
COMPÉTENCE/15	0	0
Connaissance des outils et méthodes d'évaluation des politiques publiques / 3	0	0
Maîtrises du champ thématique de la POLVILLE/3	0	0
Connaissance de l'environnement des bailleurs sociaux et TFPB/3	0	0
Fortes aptitudes à l'analyse et synthèse/2	0	0
Bonne capacité rédactionnelle/2	0	0
Talent animation de groupe/2	0	0
VALEUR DE L'EXPERTISE/5	0	0
Evaluation de politiques publiques dans le contexte de la Réunion/5	0	0
TOTAL POINT		0

Chaque élément de la valeur technique sera noté indépendamment, selon les critères d'appréciation ci-après :

Offre très satisfaisante	De 76 à 100% de la note max
Offre satisfaisante	75% de la note max
Offre moyenne	50% de la note max
Offre insuffisante	25% de la note max
Offre très insuffisante ou absence d'éléments	0% de la note max

Négociation :

L'acheteur prévoit de négocier et se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

- La valeur financière **s'effectuera sur la base des documents suivants exprimés en Euro dans le Cadre de Réponse Financier**

Si nécessaire, les frais de voyage et de séjour des consultants de la société seront chiffrés au niveau de la nature, du nombre de déplacements et des personnes concernées. Pour chaque personne sera indiquée son nombre de jours de travail à l'île de La Réunion, ainsi que le nombre de séjours prévus, la durée du séjour.

20 points seront attribués à l'offre la moins disante parmi les offres recevables (sous réserve qu'elle ne soit pas considérée comme anormalement basse). Les notes des offres acceptables seront formulées comme suit :

$$VF = 20 \times (\text{offre la moins disante}) / (\text{offre concernée})$$

La Note Finale est le total des points obtenus pour chacun des critères après application de leur coefficient de pondération respectif

$$\text{Note Finale} = 0.65 \times VT + 0.35 \times VF$$

Article 11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le correspondant administratif de ce marché est :

CR-CSUR

Centre de ressources de la Cohésion sociale et urbaine de La Réunion

122 rue Pasteur

97400 Saint-Denis

tél 0262 20 01 40

stephanie.turby@crctur.re

Le correspondant technique de ce marché est :

DÉETS

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

112, Rue de la République, 97488 SAINT DENIS Cedex

mathieu.saling@deets.gouv.fr

Article 12. PROCÉDURES DE RECOURS

Les recours éventuels sont à déposer au greffe du Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.